



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 23-26 juin 2025

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 19 mai 2025

WFP/EB.A/2025/7-G/3/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de la synthèse d'évaluations portant sur l'action du PAM dans les pays à revenu intermédiaire (2019-2024)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de la synthèse d'évaluations portant sur l'action du PAM dans les pays à revenu intermédiaire pour la période 2019-2024. La synthèse d'évaluations a couvert les activités mises en œuvre entre 2019 et 2024 dans 25 pays à revenu intermédiaire de toutes les régions où le PAM était présent. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre à un double objectif: rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage.

Quatre recommandations sont issues de cette synthèse. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement, ou n'accepte pas les recommandations principales et subsidiaires issues des évaluations. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre.

Coordonnateur responsable:

M. S. Samkange

Directeur

Division des partenariats multilatéraux et des partenariats
avec les pays de programme

courriel: stanlake.samkange@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: d'ici à septembre 2025, parallèlement à l'élaboration du nouveau plan stratégique</p> <p>1. Exposer plus clairement les raisons justifiant la présence du PAM, son positionnement et la dotation en ressources dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux de la tranche supérieure.</p> <p>Le PAM devrait exposer clairement les raisons justifiant son action dans les pays à revenu intermédiaire, en tenant particulièrement compte de la situation des pays qui se situent dans la tranche supérieure, de manière à garantir la pertinence et l'efficacité de l'action menée.</p> <p>À cette fin, il faudrait notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre du plan stratégique de pays, qui sert de cadre directeur aux activités du PAM dans chaque pays, et en s'appuyant sur les atouts avérés du PAM dans les pays à revenu intermédiaire, définir clairement les raisons justifiant son action dans ces pays, en particulier ceux situés dans la tranche supérieure, l'accent étant mis sur l'appui technique et le renforcement des systèmes nationaux; 	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale</p> <p>Autres entités apportant leur concours</p> <p>Département des opérations liées aux programmes</p> <p>Département des partenariats et de l'innovation</p> <p>Division des partenariats multilatéraux et des partenariats avec les pays de programme</p> <p>Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Le PAM accueille favorablement la recommandation et accepte d'examiner régulièrement sa présence, son positionnement et la dotation en ressources dans les pays où il opère, notamment dans les pays à revenu intermédiaire. La présence du PAM n'est pas uniquement déterminée à l'aune du niveau de revenu des pays. D'autres facteurs entrent en ligne de compte; conformément au Plan stratégique du PAM, ils peuvent aussi être fonction des échanges et de la collaboration entre le bureau de pays et les instances gouvernementales ayant trait aux priorités et plans nationaux. Le PAM entend doter les bureaux de pays de moyens accrus de se livrer à des échanges avec les interlocuteurs nationaux dans le domaine du développement (pas seulement dans les pays à revenu intermédiaire) afin de veiller à ce que leur action soit appropriée et en adéquation avec celle des parties prenantes et avec le concours apporté aux pouvoirs publics.</p>	<p>1. Élaborer une note d'orientation sur la programmation à long terme visant à produire des impacts en tenant compte des aspects correspondants aux différents contextes, notamment ceux qui sont liés aux pays à revenu intermédiaire.</p> <p>2. Élaborer et diffuser une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources qui présente les approches et les aspects intéressant les partenariats avec les autorités gouvernementales nationales en ce qui concerne les priorités nationales.</p>	<p>Bureau de la coordination stratégique et de la Sous-Directrice exécutive</p> <p>Département des partenariats et de l'innovation</p>	<p>Juin 2026</p> <p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none">• évaluer et expliquer les raisons pour lesquelles le PAM doit maintenir sa présence et sa capacité d'intervention dans les pays à revenu intermédiaire pour pouvoir se mobiliser rapidement en cas de crise, si nécessaire; veiller à ce que des systèmes et des capacités permettant de faire face aux situations d'urgence soient en place (définition dans le plan stratégique de pays d'objectifs "en sommeil" ou possibles, par exemple), et à ce que le personnel dispose des compétences requises;• exprimer clairement la volonté de rechercher des financements auprès de diverses sources, y compris les mécanismes de financement mondiaux, les gouvernements hôtes et les partenaires du secteur privé.						

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>2. Expliciter et améliorer l'élaboration ainsi que l'utilisation de stratégies de partenariat dans les pays à revenu intermédiaire</p> <p>Réviser les directives existantes ou en élaborer de nouvelles à l'intention des bureaux de pays visant à renforcer l'élaboration et l'utilisation de grandes orientations relatives aux partenariats stratégiques et opérationnels se rapportant à l'action du PAM dans les pays à revenu intermédiaire. Ces directives devraient prévoir, entre autres mesures, de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les domaines spécifiques dans lesquels le PAM interviendra et les partenaires avec lesquels il collaborera, tout en ménageant une certaine flexibilité lui permettant de saisir les nouvelles possibilités à mesure qu'elles se présenteront; • positionner clairement le PAM par rapport aux autres entités, en tenant compte des domaines dans lesquels il a démontré ses points forts et ses atouts propres; 	<p>Division des partenariats multilatéraux et des partenariats avec les pays de programme</p> <p>Autres entités apportant leur concours</p> <p>Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Élaborer des orientations pour les bureaux de pays, en s'appuyant sur le nouveau Plan stratégique et les meilleures pratiques, en ce qui concerne les approches visant à développer et à faciliter les partenariats avec les gouvernements dans le cadre des opérations menées par le PAM, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.</p>	<p>Département des partenariats et de l'innovation</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>2. Mettre à jour le profil d'emploi des directeurs de pays afin de préciser les aptitudes exigées en matière de gestion des partenariats dans les pays à revenu intermédiaire.</p>	<p>Division des ressources humaines</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none">• définir clairement le profil requis des effectifs, y compris sur le plan de l'ancienneté et du maintien en poste, afin de nouer et de pérenniser des partenariats stratégiques au niveau national;• prévoir le suivi et, si nécessaire, la réévaluation de la collaboration avec les partenaires.						

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>3. Renforcer la planification de la transition et du transfert de la responsabilité des programmes, le cas échéant, ainsi que la stratégie de retrait du PAM du pays, s'il y a lieu</p> <p>Définir des directives claires en matière de transition et de transfert de la responsabilité des programmes, ou de retrait des pays, selon le cas, notamment en fournissant des orientations pertinentes aux bureaux de pays. Ces directives devraient traiter les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accord avec les interlocuteurs nationaux sur des délais réalistes pour la transition, le transfert des responsabilités et le retrait, assortis d'une feuille de route et d'étapes clairement définies; • l'évaluation et la prise en compte des capacités nationales aux niveaux central et local; • la prise en compte des risques tout au long du processus, avec une répartition clairement définie des rôles et des responsabilités du PAM et de ses partenaires; 	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes</p> <p>Autres entités apportant leur concours</p> <p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>La décision de se retirer d'un pays incombe à l'équipe de direction, qui tient compte de différents facteurs et pas seulement des considérations liées aux programmes.</p> <p>Le PAM élabore des orientations sur la marche à suivre pour opérer une transition en transférant la responsabilité d'un programme ou mettre progressivement fin à un programme donné. Les délais de mise en œuvre de cette recommandation ont été adaptés aux engagements connexes résultant d'autres évaluations.</p>	<p>1. Le PAM compilera les exemples et fournira aux bureaux de pays des directives pour assurer une transition et un transfert efficaces de la responsabilité des programmes en tirant parti de ses expériences dans les domaines des repas scolaires et de la préparation aux situations d'urgence.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes</p>	<p>Décembre 2028</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none">• l'analyse des exigences administratives et juridiques et de celles ayant trait aux données aux niveaux central et local;• la définition du rôle que le PAM est appelé à jouer avant, pendant et après la transition, le transfert des responsabilités et le retrait, le cas échéant.						

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen</p> <p>Délai de mise en œuvre: décembre 2026</p> <p>4. Améliorer la production de données factuelles issues des activités pilotes afin d'éclairer les décisions à prendre quant à une éventuelle transposition à plus grande échelle</p> <p>Fournir des orientations claires sur l'évaluation des résultats des initiatives pilotes, qui devraient notamment comprendre les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les caractéristiques et les mécanismes spécifiques qui influent sur la transposition à plus grande échelle et la durabilité, et préciser que les stratégies nécessaires à cet effet devront faire partie intégrante des initiatives dès leur conception; • définir clairement à l'avance les possibilités et les moyens de transposer les initiatives à plus grande échelle, le cas échéant; • élaborer des stratégies et des plans de mise en œuvre pour la transposition à plus grande échelle, le cas échéant; • préciser les attentes en matière de suivi, d'examen, d'évaluation et d'appréciation. 	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes</p> <p>Autres entités apportant leur concours</p> <p>Division de l'analyse, de la planification et de la performance</p> <p>Bureau de l'évaluation</p> <p>Autres divisions du Siège mondial concernées</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le PAM est résolu à produire des données factuelles et des enseignements fiables à partir des activités pilotes afin de renforcer les perspectives de durabilité et de transposition à plus grande échelle.</p> <p>Comme il a été déterminé que ce sujet nécessitait une attention en interne, le PAM a récemment élaboré et diffusé des orientations sur les "expérimentations intelligentes", qui définissent des facteurs clés, des considérations de méthode, des voies à suivre et des calendriers indicatifs concernant les projets pilotes, l'objectif étant de renforcer leurs perspectives de durabilité et de transposition à plus grande échelle. Des efforts seront déployés pour veiller à une mise à disposition et à une adoption effectives de ces orientations et pour dégager des données factuelles et des enseignements.</p>	<p>1. En collaboration avec les équipes de la Division de l'analyse, de la planification et de la performance et du Bureau de l'évaluation et avec d'autres équipes compétentes du Siège mondial, la Division des politiques et des orientations concernant les programmes mettra les orientations sur les expérimentations intelligentes à la disposition des bureaux de pays pour leur indiquer comment concevoir et mettre en œuvre les projets pilotes sur le terrain, et comment en assurer le suivi et l'évaluation.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Division de l'analyse, de la planification et de la performance; Bureau de l'évaluation)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>2. Le PAM compilera et diffusera les enseignements tirés de l'expérience sur les projets pilotes, en mettant à profit les initiatives telles que le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.</p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes (Bureau de la coordination stratégique et de la Sous-Directrice exécutive)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>